



Vaudreuil-Dorion

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1275-272**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1275-272 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'ajouter l'usage « Industrie du cannabis » à la classe d'usages « Industrie de prestige (I1) » et de modifier les dispositions relatives à la superficie d'implantation au sol totale des bâtiments accessoires aux habitations

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 22 mai 2018.

QUE ce règlement a été examiné et approuvé par la résolution numéro CA 18-06-06-09 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance du 6 juin 2018 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ce règlement a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le septième (7^e) jour du mois de juin deux mille dix-huit (2018) sous le numéro de certificat VD 2018-07.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce onzième (11^e) jour du mois de juin deux mille dix-huit (2018).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca